



L'ARCHITECTURE N'EST PLUS UNE SINÉCURE

Quelle est la situation de l'architecte aujourd'hui en Belgique, et comment voit-il son métier ? L'enquête socio-économique lancée par le Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des Architectes a permis d'offrir une image de la réalité du statut social des architectes, ainsi que, de manière générale, une perception du métier par les générations arrivant sur le marché. Même si cette enquête ne peut prétendre à l'exhaustivité, son taux de réponses (près de 700 répondants) autorise à en tirer une série de conclusions. Il convient tout d'abord de souligner l'ampleur du désenchantement qui frappe la profession. 307 personnes ont laissé un commentaire à l'issue de l'enquête (44% des répondants). Alors que la question qui laissait la possibilité d'un commentaire ouvert était libellée en termes neutres (« Pour clôturer cette enquête, désirez-vous nous laisser un commentaire en rapport avec le statut social des jeunes architectes ? »), pratiquement tous les commentaires laissés se font l'écho d'une insatisfaction majeure concernant le statut de l'architecte, sa place dans la société, son niveau de rémunération et la structuration du métier.

A de rares exceptions près, également, les griefs concernent quelques sujets en particulier, qui reviennent constamment. Les principales doléances peuvent être classées comme suit :

1. LE DÉSENCHANTEMENT

Le métier d'architecte est considéré aujourd'hui comme une souffrance par nombre de répondants. Le mot n'est pas trop faible. A un contexte économique général qui place de nombreux architectes dans une situation préoccupante, il faut ajouter un constat récurrent de profonde désillusion dressé par un nombre importants de jeunes architectes, stagiaires ou non. Cela revient en permanence sous une forme ou l'autre : « si c'était à refaire, je ferais autre chose » ; « rester architecte est un challenge et une vraie souffrance »,

Il est frappant, en particulier, de constater combien les jeunes architectes estiment vivre une vie dont ils n'ont pas anticipé les difficultés. Le différentiel entre l'image du métier – entretenue visiblement tout le long des études – et la réalité est profond, et réitéré souvent avec amertume. Ce vécu s'exprime particulièrement sur trois plans:

- écart entre les années d'études et le niveau de rémunération au regard du travail accompli (plainte très récurrente) ;
- écart entre le niveau de responsabilité de l'architecte et le bénéfice qu'il peut escompter de son travail ;
- écart entre le prestige de la profession d'architecte et la quantité nécessaire de labeur à abattre pour surnager avec un faible salaire.

Sur ce dernier point, l'organisation de la profession n'est pas seule en cause ; les architectes soulignent aussi que le public – considéré comme l'ensemble des clients potentiels - ne valorise pas le travail d'architecte d'une manière comparable à d'autres professions libérales, et ressentent cela comme une injustice. Le public ne serait pas incité à offrir à ces professionnels le « juste prix » de leur travail. Il y a là, semble-t-il, identification d'un cercle vicieux entre prestige déclinant de l'architecte, renvoyé comme simple maillon de la construction (représentation alimentée par le succès du « clef sur porte ») et la rémunération réelle de la profession, qui casse ses propres prix pour s'adapter à cette précarisation. Transformer cette dynamique en cercle vertueux semble impossible sans une solidarité à élaborer et structurer sur l'ensemble du secteur.

Ces trois « chocs » combinés produisent un désenchantement vécu avec violence par les jeunes architectes, qui se marque en particulier entre la sortie des études et l'entrée dans le stage en tant que telle. Celle-ci se marque par le constat brutal de la réalité des marges (ex : après quelques semaines de stage, il est plus qu'évident que notre rentabilité est très faible »). A lire entre les lignes des réponses, ils ne sont pas loin de penser qu'en les laissant accomplir leurs études, « on » leur a menti sur la marchandise. A tout le moins par omission.

2. LA PRÉCARITÉ

La plainte de la précarité se déduit du désenchantement. Mais les doléances ici ne concernent pas seulement le niveau d'une rémunération ; c'est le système qui est attaqué, en bloc et en détails, pour son manque de régulation. Le terme « système » renvoie d'ailleurs à un concept trop structuré pour dépeindre la réalité : les jeunes architectes ont l'impression de débarquer dans une jungle à laquelle ils n'ont pas été préparés, et dans laquelle ne peuvent survivre que les plus forts et les mieux établis. L'emploi d'architecte est considéré comme trop peu protégé et trop peu régulé. Il en découle un sentiment de douce anarchie favorisant les groupes les mieux établis, tels que les grands bureaux, en position de « faire la loi ». Ce rapport de forces est la source des plaintes visant le statut, tel que le recours abusif aux « faux indépendants »* de la part des bureaux.

On notera toutefois que ce sentiment de précarité n'est hélas pas l'apanage des derniers arrivés dans la profession. Chez les architectes confirmés, également, on note un fort sentiment de dépendance économique. Outre la crise économique, la raison est à chercher dans le rapport de forces entre les mondes de l'immobilier et de l'architecture, au détriment évident du second.

3. LES CARENCES DE LA FORMATION

Le constat est mis en avant par les architectes confirmés et par un certain nombre de jeunes architectes : la formation actuelle des architectes comporte d'importantes lacunes. Ces carences peuvent être classées en deux catégories :

- les compétences techniques : mises en avant par les architectes confirmés et/ou maîtres de stage, qui reprochent aux jeunes architectes un manque de rigueur et de réalisme. On notera que les stagiaires, quant à eux, se plaignent du manque de compétences pédagogiques et d'encadrement de leurs maîtres de stage. Bref, personne ne semble satisfait. Il semble que le stage est pour l'heure le fruit d'un profond malentendu dans lequel chacune des parties attend de l'autre quelque chose qu'il ne pourra pas obtenir d'elle. Cela interroge clairement la répartition des compétences à acquérir durant les études et durant le stage, ainsi que la clarification des modalités et des objectifs du stage, devant idéalement faire l'objet d'un contrat.
- les compétences managériales et administratives : ces carences sont mises en avant par les maîtres de stage et les jeunes architectes, de manière massive. Les architectes semblent ne pas bénéficier d'une formation adéquate – voire, sur certains aspects, de formation du tout - sur des domaines aussi quotidiennement essentiels que les statuts sociaux, la comptabilité, le droit commercial, les obligations sociales et fiscales, la TVA, etc. Cela fait clairement partie des « armes » qui leur manquent pour survivre dans une jungle dont ils ne maîtrisent pas les enjeux. A noter que les architectes confirmés eux-mêmes semblent souffrir de lacunes sérieuses en matière de maîtrise des statuts sociaux, ce qui explique peut-être en partie la dérégulation du secteur et la réputation de « dangereux amateurs » en termes de gestion dont paraît victime la profession.

* Expression utilisée par les répondants à l'enquête

4. LE MANQUE DE PROFESSIONNALISATION

Ce point découle logiquement du précédent. Les décideurs méconnaissent les règles sociales et cela se ressent dans leurs pratiques. Les décideurs manquent également de compétences de base dans la gestion d'entreprise, et prennent des risques inconsidérés (absence de contrat, statuts non conformes...).

5. LE STATUT SOCIAL DES STAGIAIRES ET (JEUNES) ARCHITECTES COLLABORATEURS

Les architectes utilisent le terme de « faux indépendant », dans un nombre très important de réponses. Même s'il n'est pas possible de généraliser au départ de plaintes relevant toutes de cas concrets, et même s'il n'appartient pas à l'Ordre de déterminer quelles sont les situations pouvant ou non être qualifiées de « faux indépendants », il paraît impossible de nier que le statut social des jeunes architectes au sein des bureaux qui les emploient fait l'objet, à tout le moins, d'un malaise réel. On pourrait tenter de résumer sommairement la situation en posant que ce statut, visiblement généralisé dans les rapports entre jeunes architectes et bureaux à en croire les réponses au questionnaire, est vécu comme une exploitation par les jeunes architectes et comme un mal nécessaire par les décideurs.

Ce statut n'offre aucune sécurité aux jeunes architectes (absence de droit au chômage) et leur impose des charges (cotisations sociales essentiellement) pratiquement impossibles à assumer sans aide extérieure. Les décideurs qui mentionnent cette réalité argumentent qu'il leur serait impossible de rétribuer ces jeunes comme salariés. Or, comme souvent en ce genre de situations, c'est bel et bien la généralisation d'une pratique qui la rend incontournable ; impossible pour un bureau isolé, certes, d'offrir des contrats de salarié si tous les concurrents travaillent avec des collaborateurs indépendants. Les professionnels doivent s'adapter les uns aux autres pour rester compétitifs, et le font au prix d'un nivellement vers le bas qui frappe la rémunération des jeunes architectes. La solution ne peut venir que d'une régulation en amont des bureaux.

Quoi qu'il en soit, le statut social actuel des jeunes architectes semble ne satisfaire personne. L'améliorer constituerait une mesure de bon sens, même si cela contraindra à ouvrir la boîte de Pandore du statut et de la rémunération de l'ensemble de la profession.

6. LA CARENCE D'ENCADREMENT ET DE RÉGULATION

Un grand nombre de répondants en appellent à l'Ordre des Architectes pour solliciter de sa part une plus forte implication dans la représentation du secteur et sa régulation. Aspect négatif : cette structure semble surtout perçue comme moralisatrice et distributrice d'amendes. Aspect positif : les répondants qui en appellent à des changements dans le métier identifient clairement l'Ordre comme l'interlocuteur apte à les porter.

7. LE MANQUE DE FLEXIBILITÉ DU MARCHÉ

Les jeunes architectes considèrent qu'on leur demande de faire leur place dans un monde où les cartes ont déjà été données ; à tort ou à raison, ils mettent en avant le poids des « relations » et des « réseaux » dans l'obtention de marchés. Ils décrivent un environnement très compétitif où seuls les grands groupes ont les moyens de se battre sérieusement. Le fait que les stagiaires soient utilisés par

les grands bureaux pour casser les prix dans un environnement économique en crise n'incite pas à l'optimisme ; le dumping vers le bas anéantit à la longue les marges des bureaux et précarise encore plus les jeunes architectes ; sans intervention, il n'y a aucune raison que ce cercle vicieux s'arrête.